

Syndicat Avenir lycéen: les députés LFI vont saisir la justice

Paris, 1 déc. 2020 (AFP) -

Les députés LFI ont annoncé mardi la saisine de la justice concernant les liens du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer avec le syndicat Avenir lycéen, liens sur lesquels le groupe de Jean-Luc Mélenchon réclame aussi une commission d'enquête parlementaire.

"Nous allons saisir le procureur sur le fondement de l'article 40" du Code de procédure pénale "pour ce comportement suspect du ministre" qui aurait piloté ce syndicat, a indiqué le député insoumis Michel Larive lors d'une conférence de presse.

Son groupe pointe un possible "abus d'autorité", une "mise en péril de mineurs" et il suspecte un "trafic d'influence" en raison de l'utilisation de fonds publics.

La saisine de la justice est "un enjeu démocratique", ce dossier ne pouvant être "traité administrativement", considère M. Larive.

Déjà soupçonné d'avoir dilapidé des subventions publiques, Avenir Lycéen est accusé d'être téléguidé par le ministère de l'Education pour soutenir les réformes du gouvernement, selon des enquêtes de presse. M. Blanquer a jugé qu'il s'agissait d'"une affaire à partir de rien", démentant toute instrumentalisation du syndicat par lui ou le ministère.

Le groupe LFI à l'Assemblée, auquel se sont associés des députés communistes, a déjà réclamé une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les liens d'Avenir lycéen "avec le pouvoir exécutif et les actions de contrôle du ministère de l'Education nationale sur ses membres et son action". Mais il n'a pas été fait suite à cette demande de commission à ce stade.

La députée LFI Sabine Rubin, auteure d'une proposition de loi en 2019 sur la "démocratie lycéenne", a souligné mardi que "le rattachement de syndicats lycéens à des partis, ça n'est pas d'aujourd'hui". Mais "là il y a utilisation des services de l'Etat pour créer un syndicat lycéen".

Les principales organisations lycéennes rejointes par le syndicat enseignant Snes-FSU ont crié au scandale et sommé le ministre de faire la lumière sur un "coupable mélange des genres".

Après les premières révélations de Mediapart, le ministère avait indiqué avoir diligenté une enquête administrative sur les subventions accordées à "Avenir lycéen" et s'était défendu de tout favoritisme.

reb/jk/shu

Afp le 01 déc. 20 à 13 07.